



**Date de l'événement :** 08 octobre 2018

## **Arthur, 25 ans, est malvoyant. Loya, son chien guide, l'aide dans tous ses déplacements et lui apporte autonomie, sécurité et confort partout où il va.**

Le 21 septembre 2018, cette équipe a été **violemment expulsée** d'un supermarché par le directeur du magasin et un agent de sécurité, **ignorant totalement la loi**, et ne désirant pas écouter Arthur lorsqu'il exposait ses droits.

La FFAC et l'ensemble du mouvement chien guide déplore, **dénonce** et condamne fermement **le comportement honteux et humiliant** qu'ont eu ce responsable et cet agent de sécurité vis-à-vis de ce jeune homme malvoyant.

**Depuis plus de 30 ans, les chiens guides ont le droit d'accompagner leurs maîtres dans tous les lieux ouverts au public.** Pour que la loi soit connue de tous et que cette mésaventure serve à faire valoir le droit de libre-accès des personnes déficientes visuelles accompagnées d'un chien guide, Arthur a décidé de publier cette **vidéo**.

Cliquez sur le lien ci dessous :

<https://www.youtube.com/watch?v=Blh4v0bCIVs&t=3s> [1]





Le chien guide est une **aide au déplacement** dont bénéficient **1500 personnes aveugles et malvoyantes** aujourd'hui en France. Si ces refus existent bel et bien, ils ne pèsent pas lourd face à tous les avantages qu'apportent un chien guide. Arthur le dit comme un porte-parole :

**« les refus d'accès, j'y suis confronté. Mais en comparaison à tout ce que m'apporte Loya, cela ne fait pas le poids ».**

**Source URL:** <https://www.chiensguides.fr/actualites/refus-dacces-dun-malvoyant-et-de-son-chien-guide>

### Liens

[1] <https://www.youtube.com/watch?v=Blh4v0bCIVs&t=3s>